

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	3
Votants	8
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle  
polyvalente, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 09-02-2023

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

**Conseillers présents :** DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, GARDE Delphine,  
LOUBRIAT Clément, AUZELOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine,  
**Conseillers absents excusés :** DUCHOWICZ Carine, ROUQUIÉ Yoann,  
**Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :** VEZINE Stéphane pouvoir à Bruno PILLET,  
LEYMARIE Christian pouvoir à Didier DUBUIS, PICARDA Caroline pouvoir à Clément LOUBRIAT  
**Conseillers absents non excusés :** LEBAS Adrien, CAMUS Franck.

**OBJET : Mise à jour du tableau des emplois**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité  
ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier  
le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 08-11-2022,

Le Maire propose à l'assemblée de **supprimer** le poste suivant :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet a été créé par délibération du  
09/09/2022 pour remplacer le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du  
01/11/2022.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE** de supprimer le poste proposé ci-dessus,

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01-01-2023 :

Service administratif					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Sec de mairie	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
Agent chargé de l'agence postale	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	18 H 30
Service technique					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<b>Adjoint technique</b>	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	8 H
	Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TC
	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	TC
<b>Agent de maîtrise territorial</b>	Agent de maîtrise principal	C	1	1	34 H
	Agent de maîtrise	C	0	1	TC
Service animation					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation	Adjoint animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	16 H 30
Filière médico sociale					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	32 H 30

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

Pour copie conforme  
Le Maire,

